

5 avril 2002 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle 2002, sur ses propositions en faveur de la Guyane et sur l'évolution institutionnelle de l'outre-mer, Cayenne le 5 avril 2002.

Monsieur le Maire de Matoury

Mesdames et Messieurs les Elus,

Mesdames et Messieurs,

Mes chers compatriotes de Guyane,

Je suis heureux d'être ici avec vous. C'est toujours pour moi une grande émotion de retrouver les départements d'outre-mer et particulièrement cette magnifique terre de Guyane, que la langue amérindienne a appelé " le lieu de tous les mystères ", cette terre que je connais, que je respecte et que j'aime. Une terre avec sa forêt et ses fleuves, son climat, sa faune et sa flore, ses habitants, une terre où tout est exceptionnel.

C'est donc avec beaucoup de joie que je vous retrouve ce soir.

Je suis heureux de vous saluer, cher Léon Bertrand, vous qui portez avec force la voix de la Guyane à l'Assemblée nationale, vous qui servez avec rigueur et efficacité votre ville, Saint-Laurent du Maroni. Je suis heureux de revoir les visages des élus, des militants, des amis guyanais. Je salue toutes celles et tous ceux qui nous ont fait l'amitié de nous rejoindre. Vous êtes, je le sais, venus souvent de loin, et c'est de tout cœur que je vous en remercie.

Vous le savez, je ne conçois pas la France sans l'outre-mer, sans la Guyane, sans ses départements d'Amérique. Je ne conçois pas notre pays sans cette richesse humaine, cette population mêlée, noir marron, amérindienne, créole, asiatique, cette diversité culturelle, cette variété d'horizons que vous lui apportez. Je ne conçois pas la France sans la mémoire de ceux qui l'ont défendue à ses heures les plus difficiles, qui ont, comme Félix Eboué, forgé les valeurs de notre République. Je ne conçois pas la France sans ce message universel que l'outre-mer insuffle à notre République.

Vous le savez, j'ai proposé à nos compatriotes, au cours de cette campagne, de voir " la France en grand, la France ensemble ".

Vous êtes l'expression même de cette volonté. Vous êtes " la France en grand ", car vous donnez à l'hexagone sa dimension mondiale et à l'Europe ses nouvelles frontières.

Vous êtes " la France ensemble " car l'exigence de solidarité prend ici tout son sens. Solidarité entre les cultures. Solidarité entre les continents pour assurer la continuité territoriale entre les différentes composantes de la République. Solidarité entre les générations pour réaliser en Guyane les investissements qu'appelle la jeunesse de sa population.

Comme vous, je souhaite un outre-mer fort et ambitieux, riche de ses diversités en même temps que solidement ancré dans la République.

Tous ici nous aimons notre pays. Nous voulons une France forte, une France généreuse, en métropole et outre-mer, une France en paix et en sécurité, une France entendue dans le monde. La Guyane fait pleinement partie de cette France tournée vers l'avenir avec le site de Kourou, vitrine technologique qui ouvre l'espace à l'Europe. Elle en fait partie avec son patrimoine naturel, ses étendues boisées, le plus grand massif forestier de l'Union européenne. Avec ses richesses

minérales, l'or en particulier, dont la production, encore faiblement et mal développée, a progressé de près de 50 % en 2000. Elle en fait partie avec ce formidable espoir qu'incarne une population jeune, dont la moitié a moins de vingt ans, et qui est motivée, dynamique et généreuse.

La Guyane ne peut pas être réduite à cette image clivée où s'opposeraient l'archaïsme de la forêt vierge et la modernité de la technologie spatiale.

Mais, il faut le dire, la Guyane connaît aussi toutes les difficultés de notre pays, poussées même parfois à leurs extrêmes.

Vous connaissez l'insécurité, qui mine les relations sociales, qui perturbe les gestes les plus simples de la vie quotidienne. Qui impose le règne de la méfiance, des précautions. Qui enferme des zones entières de notre territoire dans la détresse, dans l'abandon, dans l'inégalité, dans la loi du plus fort, dans la négation de tout ce qui fait la République.

Vous connaissez le chômage, qui reste l'un des fléaux de l'outre-mer. Vous savez le désarroi d'un jeune sans but, sans activité, sans repères. Aujourd'hui, le chômage touche un habitant de la Guyane sur trois. La part des chômeurs de longue durée dépasse ici de moitié celle de la métropole. Le taux de chômage des jeunes est deux, voire trois fois plus élevé. Et alors même que la France a connu quatre années de croissance économique exceptionnelle, ici, en Guyane, le nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion a augmenté de plus de 5 % et représente 13 % de la population guyanaise.

Ces évolutions montrent que l'on a refusé de prendre en compte les particularités de l'outre-mer, les difficultés que posent son enclavement, son isolement, l'importance de l'immigration, l'étroitesse de ses marchés. Elles montrent que l'on n'a pas su tirer parti de la jeunesse de sa population, que l'on n'a pas su construire l'avenir.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une situation où l'on se contente de gérer la pauvreté, où le seul horizon est l'assistanat, où l'on ne sait proposer à la jeunesse que des allocations et des contrats précaires sans véritable formation.

Enfin, vous connaissez toutes les incertitudes liées à une politique gouvernementale qui ne fixe plus le cap, qui perd de vue les fondements mêmes de notre République.

Tout récemment, après avoir tenté d'imposer à la Réunion une réforme mal préparée, on a voulu, avec la loi d'orientation, plaquer sur les trois départements français d'Amérique un schéma simpliste et uniforme. On a voulu forcer leurs élus à se réunir dans une sorte d'assemblée constituante, chargée de proposer sur commande des évolutions institutionnelles, sans se préoccuper de leur conformité à notre Constitution, sans songer à l'inquiétude qu'une telle méthode pouvait susciter chez les citoyens, leur faisant craindre un relâchement du lien avec la République.

Il y a dans cette improvisation la marque d'une grande confusion et d'un véritable manque d'intérêt et de respect.

Les collectivités d'outre-mer attendent qu'on prenne en compte leurs besoins. Elles veulent disposer d'un cadre juridique adapté à leurs spécificités, à leur environnement régional. Elles veulent se donner les moyens d'assurer efficacement leur développement économique, dans la fierté et dans la solidarité.

Une réforme est donc nécessaire. Mais elle doit être conduite dans le respect de l'identité de chaque collectivité. Dans le respect de son appartenance à la République et à l'Europe. Dans le respect des principes de notre Constitution. Dans le respect des élus qui, en Guyane, n'avaient d'ailleurs pas attendu de recevoir des ordres pour se réunir et évoquer librement les sujets de leur choix. Et bien sûr, dans le respect des citoyens, à qui la décision appartient en dernier ressort.

Si des changements sont souhaitables, ce n'est sûrement pas pour éloigner la métropole des départements d'outre-mer, comme s'ils étaient une charge financière ou une survivance historique. C'est au contraire pour donner à chaque collectivité toute sa place dans la communauté nationale, en tenant compte de l'environnement particulier dans lequel elle évolue, des difficultés qui sont les siennes et des priorités spécifiques qu'elle veut se fixer.

Pour cela, l'Etat doit être responsable. Il doit placer sa relation avec les collectivités d'outre-mer

sous le signe de l'écoute et du respect. Un respect qui a trop souvent été perdu de vue. Vous respecter, c'est vous faire confiance. C'est faire confiance à vos élus en leur donnant de nouvelles compétences. En leur conférant notamment le pouvoir de représenter la France dans leurs relations avec vos voisins. Je l'ai démontré en mars 2000 en associant les élus des trois départements français d'Amérique au sommet des chefs d'Etat de la Caraïbe réunis à mon initiative en Guadeloupe, et à nouveau en décembre 2001, lorsque j'ai mandaté les exécutifs de nos trois départements pour me représenter au Venezuela au sommet des Chefs d'Etat de l'Association des Etats de la Caraïbe. Les élus d'outre-mer méritent ce respect et cette confiance de la France. Ils ont le sens des responsabilités et sont dignes de représenter notre pays. Je ne peux donc accepter qu'on leur assigne un rôle réducteur et contraire à l'unité de la République, selon lequel ils ne s'exprimeraient plus dans les organisations internationales de coopération régionale au nom de la France, mais seulement au nom de leurs départements respectifs. De la même façon, j'attache la plus grande importance à ce que les élus guyanais soient présents lorsque des discussions s'engagent avec le Brésil sur des projets de coopération régionale. J'y avais veillé en 1997 lorsque j'avais lancé le projet de pont sur l'Oyapock avec le Président CARDOSO.

Je souhaite enfin que cesse le double langage consistant à vous proposer d'un côté de siéger comme des Etats indépendants à l'Association des Etats de la Caraïbe, et de l'autre vous adresser sans vous consulter, des instructions indéfendables car provocantes à l'égard de nos partenaires de la Caraïbe, comme par exemple, l'affirmation qu'il existe un risque zéro pour le transport maritime de produits dangereux dans la mer des Caraïbes.

Respecter les populations d'outre-mer, c'est aussi reconnaître les cultures dans lesquelles elles s'enracinent sans chercher à les imiter dans un paternalisme déplacé. C'est ne pas ouvrir un débat statutaire sans en avoir fixé préalablement le cadre et les limites pour éviter toutes les dérives et les surenchères. C'est enfin leur proposer une vision cohérente, aussi bien sur le plan institutionnel que sur celui de la sécurité et du développement économique et social.

Il est urgent de revenir à ce respect, à cette définition plus précise des règles du jeu.

Cette clarification s'impose d'abord en matière institutionnelle, car les départements français d'Amérique ne doivent pas être entraînés dans une évolution qu'ils n'auraient pas explicitement souhaitée.

Si chaque département, chaque territoire doit pouvoir exprimer sa liberté de choix, y compris bien sûr celui de rester dans son statut actuel, il est indispensable de fixer clairement et précisément le cadre général des évolutions éventuelles. J'ai personnellement fixé quatre limites.

Quelle que soit la voie choisie, elle devra d'abord respecter l'unité et l'indivisibilité de la République.

Deuxièmement, toute évolution devra être compatible avec les principes fondamentaux de notre pacte républicain, principes qui figurent dans notre Constitution.

Troisième règle essentielle, les populations devront être consultées, mais sur des projets qui soient conformes à la Constitution. Vous savez que je suis favorable à une rénovation de notre cadre constitutionnel pour l'ensemble des collectivités de la République, de métropole et d'outre-mer. J'estime en effet que 20 ans après les lois de décentralisation, il faut bâtir une nouvelle architecture des pouvoirs pour permettre un plus large exercice des responsabilités locales et une véritable démocratie de proximité.

Enfin, l'évolution d'une collectivité ne peut remettre en cause son appartenance à l'Europe. Vous avez cette chance d'être une nouvelle frontière de l'Europe. Votre dimension européenne a été renforcée par l'article 299-2 du Traité d'Amsterdam, créant les régions ultrapériphériques. Vous avez réussi avec talent le passage à l'Euro et vous êtes intégrés désormais dans cette importante zone monétaire qui est pour vous un gage de stabilité. Rien ne doit donc venir altérer cet atout formidable que vous apporte l'Europe.

Je considère que c'est dans le cadre exclusif de ces quatre principes qu'un véritable débat peut s'engager.

L'Etat doit aussi pleinement jouer son rôle pour assurer le respect des règles républicaines. Il en a le devoir, au moment où l'insécurité devient la première cause d'inquiétude et d'inégalité entre

le devoir, au moment où l'insécurité devient la première cause d'inquiétude et d'inégalité entre les Français.

Il est temps de faire respecter le droit de tous nos concitoyens à la sécurité, quel que soit l'endroit où ils habitent, quelle que soit leur situation sociale. Au-delà même des conséquences pour les victimes, l'insécurité renforce toutes les logiques d'exclusion. C'est ce qui rend si vaines les démarches dogmatiques opposant le social et le sécuritaire, la prévention et la répression, la police et la justice. Que l'on se place sous l'angle de l'action sociale ou sous celui du maintien de l'ordre, il s'agit de mettre en œuvre les faces complémentaires d'une même exigence. Il s'agit de refuser qu'il y ait deux France : celle de la réussite, de l'intégration, du confort matériel et celle de l'échec, de l'exclusion et de l'insécurité ordinaire.

Les propositions que je fais sont connues. Outre-mer, et tout particulièrement en Guyane, où la montée de l'insécurité et le développement de nouvelles formes de délinquance vous affectent encore plus qu'en métropole, les mesures que je propose doivent être renforcées, et doivent prendre pleinement en compte le phénomène de l'immigration clandestine. De la prévention à la répression, toutes s'inspirent d'une double exigence d'humanité et de responsabilité. Toutes visent à renforcer les maillons de la longue chaîne de l'autorité. Les parents. L'école. Les éducateurs. Les élus. La police et la gendarmerie. La justice, dont il faut accroître les moyens et la capacité de réaction.

Pour arrêter la spirale de la provocation et de l'impunité, nous devons apporter une réponse immédiate à tous les délits, à toutes les incivilités. Cela passe par la création de juges de proximité, chargés de prononcer sans délai les premières peines dans l'échelle des sanctions, afin que toute infraction soit immédiatement réprimée de manière juste et proportionnée. Cela implique aussi la création de centres fermés pour les multirécidivistes et les chefs de bande, qui ne doivent pas pouvoir retourner sur les lieux où ils sèment le désordre et la peur. C'est la meilleure protection pour les victimes comme pour les plus jeunes, qu'ils attirent vers la délinquance, et à cet égard, la responsabilité des parents, ne doit pas être sous-estimée. C'est la seule solution qui offre à chacun d'eux les meilleures chances d'échapper à l'escalade de la violence et de préparer leur insertion.

S'agissant maintenant de la lutte contre la criminalité organisée, l'action des services de police et de gendarmerie doit s'appuyer sur des moyens renforcés, qui vont bien au-delà des structures existantes. C'est pourquoi je demanderai au prochain gouvernement de créer avant l'été des groupements régionaux d'intervention, composés de magistrats, de policiers, de gendarmes, de douaniers, de fonctionnaires des impôts et des autres corps d'inspection.

Ce pôle pluridisciplinaire sera également investi d'une mission de surveillance des frontières et de l'immigration clandestine, ce qui, dans une région comme la Guyane, est une ardente nécessité. On surmontera ainsi les blocages, les rigidités qui naissent parfois de la coordination insuffisante des services de l'Etat.

Au-delà du rétablissement de la sécurité, qui sera le premier objectif du nouveau gouvernement, la France du respect que nous construirons ensemble passe par la définition d'un modèle de développement économique et social cohérent, valorisant les atouts de l'outre-mer, en particulier sa formidable jeunesse et réduisant ses handicaps liés notamment à l'éloignement. Ce modèle de développement reconnaîtra l'identité et la dignité de chacun, fixera comme règle la participation de tous et aura pour objectif l'égalité économique.

Beaucoup de temps a été perdu au cours des dernières années par manque de volonté politique, par inaction ou par idéologie.

Le chômage et l'inactivité ne sont nullement des fatalités outre-mer. L'expérience le montre : il est possible d'enregistrer des succès si l'on tient compte de la particularité de l'outre-mer, si l'on sait valoriser ses atouts, si l'on sait créer des instruments permettant de compenser son isolement géographique et le coût du travail élevé dont il pâtit par rapport à ses voisins.

C'est pour répondre à ces besoins que j'ai obtenu, il y a quinze ans, la mise en place d'un programme européen spécial, le POSEIDOM. C'est aussi dans ce but, pour inciter l'épargne à s'investir outre-mer, que le gouvernement que je dirigeais a instauré la défiscalisation.

Plus récemment j'ai tenu à assurer l'égalité sociale avec la métropole. Cela s'est fait avec

l'alignement du SMIC, en 1995, qui a pu être obtenu sans conséquence dommageable pour l'emploi grâce aux baisses de charge pratiquées dans le même temps avec la loi Perben. Aujourd'hui, après l'égalité politique, acquise en 1946, après l'égalité sociale, nous devons réussir l'égalité économique, c'est-à-dire offrir aux départements d'outre-mer des perspectives de croissance et d'emploi identiques à celles de la métropole. Ce sera l'étape ultime de l'accès à la pleine citoyenneté de chacun par le travail et la dignité.

Pour y parvenir, je m'engage à présenter au Parlement dès 2002 une loi de programme d'une durée de 15 ans, fixant des objectifs chiffrés, et qui indiquera clairement aux acteurs économiques, publics et privés, le cadre dans lequel ils auront à prendre leurs décisions.

La priorité sera d'assurer la continuité territoriale, c'est-à-dire de mieux relier les collectivités d'outre-mer à l'extérieur. On les mettra ainsi sur un pied d'égalité avec les autres parties du territoire national.

Nous vivons dans une société d'échanges. Pour donner sa chance à une région, pour lui assurer les conditions durables d'un développement économique, il faut d'abord la raccorder au réseau des autres territoires, lui permettre de s'insérer dans les courants de communication.

Comme le font l'Espagne et le Portugal, je propose de faire bénéficier nos régions ultrapériphériques d'un dispositif d'abaissement du coût des transports. Ce système vaudra non seulement pour les billets d'avion, mais aussi pour les liaisons maritimes ou pour le fret à l'exportation. Il sera financé par un partenariat entre l'Europe, l'Etat et les collectivités locales. En Guyane, l'objectif n'est pas seulement d'assurer, par une saine concurrence, une meilleure desserte avec la métropole. Il est tout aussi important de renforcer les communications à l'intérieur du territoire, surtout quand on connaît les actuelles difficultés d'Air-Guyane. C'est la seule façon de desserrer le piège de l'isolement, de répondre aux exigences sociales et d'assurer une mise en valeur plus équilibrée du territoire. Il faut également améliorer la liaison avec les Antilles afin de développer la circulation au sein des trois départements français d'Amérique. Je souhaite enfin que les atouts que représente pour la Guyane la base spatiale de Kourou, puissent permettre à ce département de devenir un grand centre de maintenance aéronautique pour toute la région Caraïbe.

Cette politique de continuité territoriale devra s'accompagner d'une action importante en faveur de l'emploi. Il s'agit là aussi de rétablir l'équilibre, en tenant compte de l'environnement très particulier des collectivités d'outre-mer : les entreprises d'outre-mer, qui garantissent à leurs salariés une couverture sociale complète, ne peuvent combattre à armes égales avec celles des pays voisins qui s'appuient sur des coûts salariaux réduits.

Il faut donc diminuer les charges sur les bas salaires. La loi PERBEN a permis de le faire dès 1994. Les responsables socialistes, qui la critiquaient, s'y sont finalement ralliés. Il faut maintenant renforcer le dispositif en supprimant toute charge sur les bas salaires et en éliminant les effets de seuil qui pénalisent fortement les entreprises embauchant un onzième salarié.

Il faut également prendre des mesures fortes pour inciter les entreprises à embaucher des Rmistes. C'est à ce prix que la précarité et l'exclusion reculeront et que chacun pourra retrouver sa dignité par le travail.

Enfin, il est indispensable de recréer un système efficace de soutien aux investissements. Pour remplir tout son rôle, le nouveau dispositif de défiscalisation devra inverser la logique actuelle qui consiste à énumérer limitativement les secteurs éligibles. Toutes les activités pourront en bénéficier, à l'exception de celles qui seront exclues par le législateur, soit parce qu'elles risqueraient de donner lieu à des abus, soit parce que la réglementation communautaire l'exigerait. On laissera ainsi chaque territoire plus libre de choisir les axes de développement qu'il entend privilégier.

En matière sociale, nous devons aussi faire preuve de volontarisme, notamment pour répondre à ce formidable défi que représente l'éducation et la formation des jeunes.

Je salue le travail des enseignants de Guyane. Leur tâche est particulièrement ardue, parce que les conditions de vie et de travail sont difficiles, parce que beaucoup de jeunes Guyanais sont issus de l'immigration et doivent apprendre notre langue. Je sais l'engagement avec lequel ils

pratiquent leur métier et je tiens à leur dire mon estime, ma gratitude et celle des Français : l'égalité des chances se construit d'abord à l'école. Il n'y a pas d'investissement plus précieux que celui auquel ils participent dans leur classe. Je me félicite d'avoir créé en Guyane un rectorat qui était fortement demandé par les jeunes Guyanais et qui permet désormais de mieux répondre aux besoins de la Guyane en matière d'éducation.

La formation et l'emploi des jeunes sont ici une priorité. Trop de jeunes de moins de 25 ans ne trouvent à s'employer qu'à des tâches temporaires et non déclarées. Un dispositif particulier d'exonération de charges sociales, attaché à leur personne et non à l'entreprise qui les emploie, devra être mis en place en faveur de ces travailleurs occasionnels. Il leur permettrait de sortir d'une demi-clandestinité qui les prive de protection sociale et les empêche de s'installer avec confiance dans la vie.

Dans le cadre du renforcement de la continuité territoriale, nous devons également nous efforcer de favoriser les déplacements des jeunes vers la métropole, notamment par la création d'un " passeport mobilité ", qui prendra en charge leurs frais de transport.

Renforcer la solidarité outre-mer, c'est aussi mieux prendre en compte le rôle des femmes. Un salaire maternel pourrait être créé par regroupement et consolidation des différentes prestations. Il donnerait aux mères de famille un véritable statut, en leur ouvrant également l'accès aux dispositifs de formation, afin de préparer leur retour vers l'emploi lorsqu'elles le souhaiteraient. Enfin, nous devons, tout particulièrement ici, en Guyane, veiller à la qualité des hôpitaux et des infrastructures de santé. Les besoins sont considérables. Il convient d'une part, de mettre en place un dispositif de vigilance accru pour éviter que nos systèmes d'allocations familiales et de santé ne produisent un effet attractif supplémentaire et n'accroissent encore le poids de l'immigration clandestine qui est devenu insupportable. D'autre part, il faut investir pour que le service public de la santé soit en mesure de fonctionner, avec le degré de qualité que l'on peut attendre lorsqu'il faut assurer le suivi médical d'une importante population enfantine. Il est inadmissible de constater qu'au 21ème siècle, dans des régions de Guyane, à Camopi précisément, une maladie comme la coqueluche, fasse encore des victimes parmi les enfants. Cette loi programme que je vous propose, prendra en compte vos spécificités et vos projets prioritaires que nous définirons ensemble dans la plus grande concertation et la plus grande transparence. C'est aussi cela la France du respect que je vous propose de construire. C'est ne pas vous laisser entendre qu'un projet, comme le projet sucrier de l'ouest guyanais, a toute sa pertinence, pour ensuite vous convoquer à Paris et vous signifier avec désinvolture qu'il est abandonné.

C'est affirmer l'autorité de l'Etat et sa souveraineté sur les eaux guyanaises pour que vos ressources halieutiques ne soient pas pillées par des clandestins qui mettent en péril vos entreprises de pêche. C'est aussi vous entendre avant de réglementer par ordonnance vos transports. C'est enfin être à l'écoute des peuples autochtones, dont le savoir-faire ancestral nous est particulièrement précieux, pour comprendre la forêt et protéger ce patrimoine extraordinaire et unique au monde avec les mesures les plus appropriées.

Mes Chers Amis,

Je m'engage devant vous, ce soir, à répondre aux besoins spécifiques de la Guyane, avec volonté et détermination.

Je suis heureux de vous dire que le temps de l'action est venu pour la Guyane et pour la France. Le projet ambitieux et généreux que j'ai pour l'outre-mer, j'ai besoin de vous pour le réaliser. J'ai besoin de votre mobilisation, de votre enthousiasme, de votre force. Je veux m'imprégner de cette force issue de la mosaïque culturelle qui rassemble les magnifiques activités créatives et artistiques de toutes les communautés de Guyane dans un message d'amour, de passion, de respect de l'autre, de paix retrouvée, de courage devant l'adversité, de ferme volonté d'agir. Soyez assurés que ce sont ces sentiments qui m'animent pour défendre l'outre-mer et la Guyane. Je sais que je peux compter sur vous et je vous en remercie du fond du coeur.

Vive la Guyane !

Vive la République !

Vive la France !

vive la France !

(Source : <http://www.2002pourlafrance.net>, le 9 avril 2002)